**Gholamhossein Mohseni Ejei**  
Responsable du pouvoir judiciaire  
c/o Ambassade d’Iran  
4 avenue d’Iéna,   
75116 Paris  
FRANCE

**[Partie à remplir par l’expéditeur]**

**Nom :**

**Prénom :**

**Objet : Trois manifestants sous la menace d’exécutions imminentes**

À partir d’informations transmises par l’ACAT-France, je me permets de vous faire part de ma vive inquiétude concernant le risque d’exécution imminente de trois manifestants, à savoir Mojahed Kourkour, Reza Rasayi et Abbas Deris. Ces arrestations et condamnations s’inscrivent dans le contexte de la répression des manifestations ayant éclaté en Iran à la suite du meurtre de Jina Mahsa Amini en septembre 2022, pour les deux premiers, et à la suite de la brusque augmentation du prix de l’essence en novembre 2019 pour le dernier.

Les trois sont des manifestants issus de minorités ethniques et religieuses qui ont été condamnés à la peine de mort, décisions confirmées par la Cour suprême iranienne. Leurs condamnations ont été décidées sur la base des témoignages obtenus sous la torture et sans respect des droits de la défense et du droit à un procès équitable. Le risque qu’ils soient exécutés dans les prochaines semaines est fort. Alors que la période du nouvel an iranien *Norouz* et le mois sacré du *Ramadan* marquentgénéralement une réduction drastique dans le nombre d’exécutions, le mois qui suit connaît à l’inverse un pic d’exécutions.

Monsieur le Chef du pouvoir judiciaire, je vous exhorte à :

* libérer rapidement et sans condition Mojahed Kourkour, Reza Rasayi et Abbas Deris, en abandonnant les charges portées contre eux sur la base d’aveux obtenus sous la torture, ainsi que pour tous les manifestants injustement détenus ou condamnés à mort ;
* leur faire bénéficier en toute circonstance des droits garantis aux personnes privées de liberté (accès aux soins, liens avec leurs proches, contact avec leurs avocats…) ainsi que du droit à un procès équitable tels que prévus par les textes internationaux ;
* garantir en toute circonstance leur intégrité physique et psychologique, en leur permettant d’accéder aux soins adéquats et nécessaires ;
* traduire en justice dans le cadre de procès équitables toute personne présumée responsable d’actes de torture et de mauvais traitements à leur égard.

**Copie conforme envoyée à :**

**M. Jean-Noël BONNIEU**, Sous-directeur du Moyen-Orient, 37 quai d'Orsay, 75700 Paris SP 07